



PROTÉGER ET RESTAURER LE MILIEU NATUREL DANS ET AUTOUR DES VILLES

ENGAGEMENTS DES VILLES FRANCOPHONES EN MATIÈRE DE FORESTERIE URBAINE

Nous, Maires francophones, sommes réunis du 28 au 2 Juillet 2022 à ABIDJAN à l'occasion de l'AG de l'AIMF (28 au 30 juin) suivie de la COP des villes du 1er au 2 juillet organisées par la Ville de Paris, l'AIMF et le District Autonome d'Abidjan.

A la suite de la journée dédiée au thème « Protéger et restaurer le milieu naturel, dans et autour des villes » et afin de formaliser notre engagement commun en faveur de la foresterie urbaine et péri-urbaine :

Considérant que nous sommes aujourd'hui à un moment déterminant pour l'accélération de la mise en œuvre des engagements mondiaux en faveur du climat,

Considérant la nécessité d'une action urgente et d'une responsabilisation de tous les acteurs en matière de gestion durable et locale des forêts,

Considérant le rôle que les forêts urbaines et péri-urbaines jouent dans la lutte contre la pollution de l'air ; lutte contre les érosions et l'impact de la chaleur en ville, et pour la sensibilisation environnementale des populations urbaines,

Rappelant que les villes, par leurs compétences en matière de gouvernance locale et d'aménagement urbain sont à l'avant-garde pour promouvoir les espaces verts et l'horticulture urbaine,

Rappelant la contribution essentielle des villes et territoires pour la localisation et l'atteinte des Objectifs du Développement Durable, en particulier l'ODD numéro 11, relatif aux villes et communautés durables,

Rappelant que les villes, par leur engagement en faveur du climat et de la foresterie urbaine jouent un rôle majeur pour soutenir les engagements internationaux et les stratégies nationales de restauration des espaces dégradés et de lutte contre les changements climatiques,

Rappelant que le réseau international des maires francophones a engagé depuis la rencontre de Paris sur la Protection des Forêts du Bassin du Congo, des initiatives de partages d'expériences entre villes sur la foresterie urbaine et péri-urbaine

Reconnaissant les responsabilités qui nous incombent, tant sur la scène locale que mondiale, nous, les élus locaux francophones, sommes déterminés à promouvoir la transition verte de nos villes et leurs périphéries.

Dans une logique de complémentarité entre acteurs, nous nous engageons à :

- Lutter contre la déforestation et accroître la place de la nature dans nos villes et territoires, par la création de parcs boisés, jardins publics, espaces forestiers...
- Agir en faveur de l'agroforesterie, notamment par la conservation et la valorisation des espaces non constructibles
- Promouvoir une approche intégrée du développement qui valorise la société civile pour améliorer la qualité de vie et le bien-être des citoyens, assurant l'équilibre entre la croissance économique, l'inclusion sociale et la qualité de l'environnement
- Nous associer avec les autorités centrales et régionales pour donner à notre action le maximum de crédibilité, afin d'augmenter les moyens pour la création et l'entretien des espaces verts au cœur et en périphérie des villes
- Créer le cas échéant un cadre de concertation et de coordination, regroupant les services communaux, les services d'Etat, la société civile, le secteur privé, pour agir de manière concertée en faveur de la foresterie urbaine et périurbaine
- Mettre en place des actions d'éducation à l'environnement (ex. actions en faveur de « l'Arbre » au sein des établissements scolaires et universitaires de nos villes) et de campagnes de sensibilisation grand public (ex. semaine de l'arbre pour renforcer l'intérêt et la conscience collective en matière d'environnement)
- S'engager à intégrer la préservation de la biodiversité sur les projets de foresterie urbaine
- Promouvoir le renforcement des capacités de nos équipes, via les échanges d'expériences entre villes francophones sur la problématique de la foresterie urbaine
- Partager les meilleures pratiques et les progrès accomplis avec les membres de l'Association Internationale des Maires Francophones pour diffuser et encourager le changement
- Créer une police environnementale au niveau de chaque commune

Fait à Abidjan le



PLAIDOYER DES MAIRES

Nous, Maires des Villes et Territoires francophones, réunis du 28 au 2 Juillet 2022 à ABIDJAN à l'occasion de l'AG de l'AIMF (28 au 30 juin) suivie de la COP des villes du 1er au 2 juillet organisées par la Ville de Paris, l'AIMF et le District Autonome d'Abidjan portons un plaidoyer pour :

- Placer l'ambition de verdissement des villes comme priorité locale, nationale et internationale
- Accroître le rôle des Autorités Locales dans la gestion décentralisée et l'aménagement des écosystèmes forestiers
- Associer les Autorités Locales dans les dispositifs nationaux de coordination et d'action, pour relever les défis climatiques
- Renforcer les capacités et l'autonomisation des Autorités Locales et de leurs Associations sur les enjeux climatiques, et en particulier sur les enjeux de la foresterie urbaine et péri-urbaine
- Accroître les financements nationaux et internationaux en faveur de la foresterie urbaine et périurbaine (ex. via la matérialisation du Pacte vert entre l'Union Européenne et l'Afrique) et en faciliter un accès direct par les Autorités Locales et leurs associations
- Intégrer les préoccupations spécifiques de la foresterie urbaine au sein du partenariat Stratégique UE/AIMF
- Renforcer les capacités des Collectivités dans la maturation de projets en vue d'accéder aux fonds de divers bailleurs internationaux
- Lancer une initiative francophone pour soutenir les efforts des villes en matière de foresterie et d'horticulture urbaine et péri-urbaine
- Mettre en place un fonds de préparation, de maturation et de financement de projets des petites communes membres de l'AIMF
- Partager les plans de planification urbaine sur les expériences réussies
- Soutenir plus substantiellement les communes membres des zones sahéliennes
- Organiser la communication entre les membres de l'AIMF pour faciliter le partage des expériences.
- Porter la valorisation des forêts par les villes au niveau international pour la recherche de financements adaptés
- Assurer que les résolutions prises soient mises en œuvre et évaluées
- Plaidoyer pour que les Etats transfèrent les ressources par rapport aux compétences

Fait à Abidjan le